



Cycle de journées d'échanges et d'information « Forêt, sol et eau, des alliés naturels »

Note d'étape à l'issue de la session :

« Des exemples de partenariats entre acteurs de la forêt et acteurs de l'eau pour des pratiques forestières adaptées et vertueuses »

Mardi 1^{er} avril 2025 - Saint-Baudille - Pont-de-Larn (81)

La preuve par l'Agout

Notre quatrième session de terrain, le 1^{er} avril à Saint-Baudille – Pont-de-Larn (Tarn), organisée avec l'aide du CNPF délégation Occitanie, nous a offert quatre témoignages très concrets et convaincants de partenariat forêt et eau. La conclusion s'impose : oui, il est possible de faire marcher forêt et eau main dans la main ! Notre vœu est que ces exemples deviennent inspirants et suscitent de nouvelles actions créant cette alliance active entre la forêt et l'eau au bénéfice de la forêt, de l'eau et des territoires.

Le projet AForACCT¹

L'objectif du projet Adapter la FORêt du bassin versant de l'Agout pour faire face au Changement Climatique Territorial (AForACCT) est d'encourager une gestion forestière durable visant à rendre les peuplements forestiers plus résistants et plus résilients face aux changements climatiques, et d'adapter les pratiques sylvicoles sur les zones sensibles liées à l'eau (zones humides, bords de cours d'eau, captage d'eau potable...). Dans ce but, un cahier des charges d'aides forestières a été élaboré par le CRPF en concertation avec le Parc naturel régional (PNR) du Haut-Languedoc et le Syndicat mixte du Bassin de l'Agout pour favoriser la mise en place de pratiques vertueuses ; sur cette base, une animation technique est déployée, comprenant la réalisation de diagnostics forestiers, et les propriétaires forestiers volontaires sont soutenus financièrement pour la réalisation des travaux retenus.

Un montage financier soutient ce projet. L'Agence de l'Eau Adour Garonne finance l'animation du projet par le CRPF et participe à l'élaboration du cahier des charges des aides dans l'objectif de renforcer son action sur la qualité de l'eau sur le bassin versant de l'Agout (Tarn). Les aides forestières allouées aux propriétaires forestiers privés proviennent du programme France Nation Verte (100 000 euros d'aides à répartir pour 5 ans).

Le changement climatique risque en effet d'accroître les inondations et le ravinement par l'augmentation de fortes pluies de types épisodes cévenols. Selon les conditions (types de sol, pente, couvert forestier...), ces fortes pluies peuvent augmenter le risque d'érosion et donc engendrer une dégradation de la qualité du sol et de l'eau. Un des moyens de faire diminuer ce risque est de maintenir les peuplements forestiers en amont du bassin versant de l'Agout et d'adopter de bonnes pratiques de gestion pour préserver les sols. Une gestion adaptée des forêts dans le bassin versant contribue également à préserver les zones humides et leur fonctionnalité, notamment hydrologique (ralentissement des écoulements, redistribution de l'eau aux

1 - Cf. présentations de Flore Giraud et Magali Mavel : <https://www.foret-mediterraneenne.org/fr/manifestations>



mener des travaux forestiers rendant les peuplements forestiers moins sensibles au changement climatique et renforçant la qualité des zones humides. Le projet est le fruit d'une relation nouée entre CRPF et Agence de l'eau depuis plus de dix ans. L'action a démarré en 2024, un premier chantier a déjà été réalisé – celui que nous avons visité l'après-midi – et six dossiers ont été déposés. La réaction des propriétaires forestiers est positive : dans une proportion plus élevée qu'on pouvait l'imaginer, les propriétaires sont motivés, conscients des enjeux de biodiversité et désireux de « faire les choses bien ». Les dossiers sont sélectionnés sur la base d'un diagnostic forestier établi par le CRPF et d'un diagnostic « eau » établi par le Syndicat mixte.

Pour des forêts dotées d'un document de gestion durable (DGD) en cours de validité, les travaux soutenus peuvent être : (1) Restauration des ripisylves sur une longueur minimum de 30 m en bordure des cours d'eau ; (2) Préservation de la dynamique naturelle en zone humide ou travaux de confortement de la zone humide ; (3) Reboisement après exploitation de peuplements par une plantation mélangée ; (4) Régénération naturelle pour les peuplements en station, jouxtant un cours d'eau sur un minimum de 30 m et jusqu'à un maximum de 150 m de distance du cours d'eau ou d'une zone humide ; (5) Aménagements pérennes de traversée des cours d'eau sur les pistes forestières existantes ; (6) Installation de pièges à sédiments sur les pistes forestières existantes.

La tournée de l'après-midi nous a conduits sur le premier site traité dans le cadre d'AForACCT, une exploitation par câble-mât sur une ancienne tourbière de la forêt du groupement forestier de Larn. La coupe de renaturation de cette zone humide a porté sur les pins Weymouth qui ne sont pas à leur place ici, un maximum de rémanents ont été enlevés, les feuillus ont été conservés. Le débardage a été réalisé par câble-mât pour un coût, incluant l'abattage, de 48 €/m³, soit un surcoût par rapport à un chantier classique, mais qui aurait été inadapté ici par rapport à l'objectif de confortement de la tourbière et de ré-engorgement en eau du sol, de 23€/m³. Le déficit de l'opération, de l'ordre de 7 000 € a été couvert par le programme AForACCT qui a également versé un complément au groupement forestier pour engagement de non-reboisement.

L'enjeu est maintenant de faire connaître ce dispositif aux propriétaires forestiers et aux professionnels de la forêt. Pour cela, un document intitulé « Sylviculture et milieux humides, guide de bonnes pratiques dans le Tarn » a été réalisé. Il rappelle que la forêt est un atout pour l'eau, apporte des informations sur les milieux humides et présente les impacts des travaux en forêt suivis des conseils pour les minimiser. De magnifiques aquarelles montrent les précautions à prendre, les bonnes pratiques à suivre lors des reboisements au voisinage des zones humides ou d'un captage d'eau potable. Enfin, les aspects réglementaires sont clairement rappelés.

cours d'eau en période d'étiage, etc.). Ce budget doit permettre aux propriétaires forestiers du territoire de bénéficier d'un soutien financier direct pour adapter leur forêt face au changement climatique, en complément des dispositifs européens, nationaux, régionaux ou locaux existants.

Le projet AForACCT reconnaît ainsi le service environnemental de la forêt vis-à-vis de l'eau, et l'Agence de l'eau voit dans une gestion forestière appropriée le moyen de réduire sinon d'éviter les risques d'érosion, de dégradation des sols et de la qualité de l'eau que renforcent les changements climatiques. L'alliance forêt-eau, que le partenariat entre l'Agence de l'eau, le CRPF et le Syndicat mixte du Bassin de l'Agout confirme, va permettre ainsi de



La Salvetat se dote d'un PEPS'S²

En 2012, la Source de la Salvetat (Danone) a décidé de créer, avec les cinq communes héraultaises et tarnaises de l'impluvium de la source (La Salvetat-sur-Agout, Angles, Nages, Lamontélier et Fraïsse-sur-Agout), l'association PEPS'S (Politique Environnementale pour la Protection de la Source de la Salvetat). Il s'agit d'un partenariat public-privé entre les communes de l'im-

2 - Cf. présentations de Élise Buchet, ingénierie CRPF Hérault et Gard, et Héloïse Augros, chargée de la protection des impluviums des sources de Badoit et de La Salvetat et de la qualité de l'eau chez Danone : <https://www.foret-mediterraneenne.org/fr/manifestations>

pluvium et l'usine d'embouteillage de la Salvetat. Le but de l'association est de conduire des actions visant à préserver pour les années futures le territoire d'émergence de l'eau minérale naturelle de la Salvetat, tout en créant des partenariats durables. Depuis sa création, PEPS'S s'est tournée vers trois domaines d'interventions : la préservation des milieux naturels, dont la forêt, et de la biodiversité ; l'aménagement raisonnable du territoire ; l'accompagnement d'une agriculture économiquement efficiente et respectueuse de la qualité de l'eau. De nombreuses actions ont été initiées dans ce sens depuis la création de l'association : ainsi, 47% des surfaces agricoles relevant de 13 agriculteurs sont engagées en agriculture régénératrice avec accompagnement technique sur des essais de culture et financements pour prise de risques ; les réseaux d'assainissement des villages sont suivis pour éviter les risques de fuite et des installations d'épuration privées ont été financées ; les communes sont engagées sur le « zéro phyto »...

Le bassin versant de la Salvetat est un territoire très boisé, avec 4 600 ha de forêts, soit un taux de boisement de 57 %, dont 80% appartiennent à des propriétaires privés. La proportion feuillus/résineux est équitablement répartie : 52% d'essences feuillues (principalement hêtre et chêne) et 48% d'essences résineuses (douglas, épicéa).

C'est à partir de 2017 que le partenariat entre l'association PEPS'S et le CNPF a débuté. La première mission du CNPF a été de proposer une méthode d'animation pour la réalisation d'actions favorables à la ressource en eau sur les forêts privées du territoire. L'objectif était, entre autres, de réaliser un catalogue technico-économique des mesures sylvicoles favorables à la ressource en eau et de chiffrer les sommes à engager sur les chantiers pilotes. L'association PEPS'S a souhaité ensuite mettre en pratique les recommandations de cette étude. L'association a alors initié en 2019 un partenariat avec le CNPF qui a pour objectif d'accompagner, sur l'impluvium de la Salvetat, la gestion forestière ainsi définie.

Le catalogue de ces mesures sylvicoles favorables à la préservation de la ressource en eau s'articule autour des six grands principes suivants : privilégier des chantiers favorables à la protection des sols ; réduire les risques de pollution (hydrocarbures, pesticides) ; préserver, restaurer, ou améliorer les milieux à forts enjeux environnementaux ; diversifier la composition et la structure des peuplements ; produire du bois d'œuvre de haute valeur ; planifier la gestion de sa propriété.

Le rôle du CNPF a été fixé avec l'association PEPS'S. Le CNPF a pour rôle d'identifier les propriétaires susceptibles d'être intéressés par la mise en place de ces mesures de gestion forestière ; de réaliser des diagnostics des propriétés forestières et de définir les itinéraires sylvicoles répondant aux enjeux de préservation de l'eau, des sols et de la biodiversité ; d'accompagner la réalisation des chantiers et de vérifier la conformité des travaux ; de communiquer et promouvoir la gestion forestière durable sur l'ensemble de l'impluvium de la Salvetat.

Lors de la réalisation des travaux, le CNPF n'est pas maître d'œuvre. Le propriétaire et/ou le gestionnaire assure les missions de suivi de chantier. Le CNPF est cependant responsable de la vérification de l'adéquation entre les travaux prévus dans le cahier des charges et ceux réalisés.

Depuis 2021, plusieurs chantiers forestiers ont été identifiés et accompagnés financièrement par PEPS'S, par exemple la réalisation de coupes d'irrégularisation de peuplements de douglas ou de hêtre afin d'obtenir à terme une forêt mélangée à couvert continu, le reboisement en plantation mélangée feuillus/résineux, des travaux favorisant la régénération naturelle, le maintien en évolution libre des zones humides, l'utilisation de câbles pour le débardage des zones à forte pente...

Dans le même esprit, un partenariat est dorénavant lancé avec l'ONF pour les forêts publiques de l'impluvium.

Oui, cette association PEPS'S ne manque pas de peps ! Ce dynamisme, ce tonus sont vraiment séduisants, ils ne peuvent manquer d'être inspirants !

Une action du PAPI du bassin du Lot : la sensibilisation de forestiers à la question forêt/eau

Cette sensibilisation de propriétaires et professionnels forestiers s'inscrit dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) du Lot à travers son action n°118, intitulée « Communication à destination des professionnels agricoles et forestiers » : voici un bon exemple d'une action forêt-eau inscrite dans un document cadre de gestion des eaux, le PAPI !

Portée par l'Etablissement public territorial de Bassin (EPTB) du Lot, cette action a été mise en œuvre par le Syndicat mixte Célé – Lot médian (SmCLm) en étroite collaboration avec les Centres nationaux de la propriété forestière (CNPF) des délégations Occitanie (Lot) et Auvergne-Rhône-Alpes (Cantal).

Dans ce territoire, la forêt couvre 54 000 ha, soit un taux de boisement de 40 % ; la forêt privée y est prédominante, 95% de la surface totale, avec environ 8 800 propriétaires privés, soit une surface moyenne de 4,5 ha/propriétaire. 75 % de la surface forestière en peuplements feuillus (chêne, hêtre, châtaignier).

Initiée en 2020, cette action collective pour préserver les milieux aquatiques avait pour objectif de sensibiliser les propriétaires et professionnels forestiers à la gestion durable des forêts en lien avec la préservation des milieux aquatiques. Grâce au soutien de nombreux partenaires, notamment l'État, l'Agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG), et les communautés de communes du

Grand Figeac et de la Châtaigneraie Cantalienne, cette initiative a pu voir le jour et se développer avec succès.

Elle s'est concrétisée d'une part par l'élaboration d'un guide technique, intitulé « Gestion forestière et milieux aquatiques », document de référence destiné aux professionnels³. Comme l'annonce son sous-titre, ce document est un « guide technique des bonnes pratiques pour ralentir les écoulements et réduire les risques d'inondation et l'érosion des sols ». D'une façon claire, aérée, illustrée, il expose le cadre général forestier, hydrologique et réglementaire du bassin du Célé puis détaille les bonnes pratiques sylvicoles de mise en œuvre des coupes, d'aménagement des accès, de choix des essences et de boisement dans ces zones à enjeu eau, et de gestion durable de ces forêts.

Elle s'est concrétisée également par l'organisation de six réunions de sensibilisation, réparties sur trois périodes : printemps 2023 à Boisset (15) et Montet-et-Bouxal (46) ; automne 2023 à Saint-Étienne-de-Maurs (15) et Viazac (46) ; automne 2024 à Marcolès (15) et Gorges-Latronquière (46).

Ces réunions ont mobilisé 120 participants, incluant propriétaires forestiers, professionnels (coopératives, exploitants...) et partenaires institutionnels (DDT, ARS, Agence de l'eau, OFB, mairies...), témoignant de l'intérêt et de l'engagement collectif pour ces thématiques.

La clôture de l'action marque un tournant, mais les initiatives ne s'arrêtent pas là. Dès 2025, une nouvelle action dédiée aux travaux forestiers sera lancée dans le cadre du PAPI. Par ailleurs, les travaux en cours, tels que la révision du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Célé, se poursuivront notamment pour renforcer la résilience du bassin du Célé face au dérèglement climatique⁴ : une réflexion sur l'intégration des enjeux forestiers dans le SAGE Célé y est déjà ouverte.

Pour Bernard Teyssedou⁵ (CNPF Cantal), le bilan de cette sensibilisation des professionnels et propriétaires forestiers est positif. Un retour d'expérience réunissant 28 participants a été particulièrement enrichissant et motivant, et l'idée a été avancée que la propriété support de la réunion devienne une forêt modèle de l'enjeu eau et forêt. Bien sûr, le nombre de participants aux réunions reste faible – on sait la difficulté à mobiliser des personnes à de telles réunions – mais les propriétaires ont apprécié ces séances, la démarche a été bien perçue, elle a été jugée très positive par l'ARS : les rapprochements sont de plus en plus importants entre forestiers et acteurs de l'eau, déjà des consignes forestières sont intégrées dans des arrêtés de captage, et les forestiers étaient présents lors des Assises de l'eau organisées par le préfet du Lot.

ONF et Agence de l'eau Adour-Garonne : le renforcement d'un partenariat pour la préservation de l'eau et des forêts

Lors du Salon de l'Agriculture 2025, les directrices générales de l'Office national des forêts et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ont signé une nouvelle convention de partenariat pour la période 2025-2030. Cet engagement vise à conjuguer gestion forestière durable et préservation des ressources en eau sur le bassin Adour-Garonne, dans un contexte où le changement climatique accentue la vulnérabilité des milieux naturels⁶.

Comme l'a expliqué Quentin Giry⁷, les forêts jouent un rôle clé dans le cycle de l'eau, mais elles sont aussi fragilisées par les sécheresses et l'érosion des sols. Grâce à cette convention, l'ONF et l'Agence de l'eau vont déployer des actions concrètes visant à améliorer la qualité des eaux, préserver les zones humides et favoriser la biodiversité forestière. Ce partenariat s'inscrit dans le 12^e programme d'interventions de l'Agence de l'eau, qui soutient financièrement des projets environnementaux répondant aux objectifs du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des directives européennes, tout particulièrement la directive cadre sur l'eau.

Pour atteindre cet objectif commun de préservation de l'eau, il faut concilier des enjeux différents : garder l'eau en forêt tout en prenant soin des sols forestiers ; protéger l'eau sans entraver l'activité de production de bois ni la bonne évolution de la forêt car, sans elle, le stockage de l'eau est impossible.

La convention prévoit cinq modes d'actions très concrètes pour l'eau et la biodiversité : des expérimentations de gestion forestière ciblée pour préserver, malgré le changement climatique, les services rendus par la forêt dans la préservation de l'eau

Gestion forestière et milieux aquatiques



GUIDE TECHNIQUE
des bonnes pratiques pour ralentir les écoulements, réduire les risques d'inondation et l'érosion des sols

Édition 2022

Syndicat du bassin
Célé - Lot méridional

3 - <https://www.celelotmedian.com/uploads/download/For%C3%AAts/guideforet&milieuxaquaCele.pdf>

4 - <https://www.celelotmedian.com>

5 - <https://www.foret-mediterraneenne.org/upload/manifestations/FSE-AGOUT-1er-AVRIL-2025/Teyssedou-avec-compression-1.pdf>

6 - <https://www.onf.fr/onf/+/26d4::onf-et-lagence-de-leau-adour-garonne-renforcent-leur-partenariat-pour-la-preservation-de-leau-et-des-forets.html>

7 - Quentin Giry, chef de projet eau milieux naturels participera à l'Agence interdépartementale Aveyron-Lot-Tarn-Tarn-et-Garonne de l'ONF.

et de la biodiversité ; la prise en compte des enjeux de protection des zones humides et de la ressource en eau potable eau dans les plans d'aménagement forestiers des forêts des collectivités forestières ; la gestion des forêts alluviales de collectivités en priorité celles qui jouent un rôle clé pour l'équilibre hydrologique et la biodiversité ; la défense des forêts contre l'incendie à travers l'organisation globale de réseaux d'hydrants à l'échelle des massifs forestiers sans impact sur les milieux ; une communication partenariale à la fois pour sensibiliser les acteurs du territoire à la gestion durable de l'eau et des forêts, pour diffuser les bonnes pratiques et pour renforcer la coopération entre les acteurs.

Le renouvellement de ce partenariat pour les cinq années 2025-2030 permettra de poursuivre les travaux menés déjà en commun depuis 2017 mais aussi de conduire de nouvelles actions essentielles en matière de préservation de l'eau, notamment de restauration de mares, de cours d'eau et de tourbières qui jouent un rôle central en forêt, face à un réchauffement climatique qui rend les forêts et les zones humides plus vulnérables : les aménagements forestiers et la gestion courante qui en découle doivent pleinement intégrer l'enjeu de l'eau afin de rendre les forêts et les zones humides plus résilientes.

Dans sa communication, Quentin Giry a présenté deux exemples très parlants de restauration de zones humides en tête de bassin versant impactées par le changement climatique. Sur ces zones drainées dans les années 1970 pour évacuer l'eau le plus rapidement possible, il s'agit au contraire aujourd'hui de retenir l'eau le plus possible ! Ce changement complet d'objectif passe par ce que l'on a envie de qualifier de « chirurgie écologique fine » faite d'installation de seuils et de barrages, pour casser la force de l'eau, ralentir l'écoulement des eaux et réhumidifier la tourbière, de perméabilisation d'une route pour réunir deux parties de l'ancienne tourbière, de débroussaillage, de retour d'un sylvopastoralisme... Une difficulté inopinée : la législation devient un obstacle à cette restauration écologique ! En effet, les fossés créés il y a 40 ans sont dorénavant considérés comme des cours d'eau et la législation des cours d'eau interdit certaines interventions que l'objectif de restauration écologique des tourbières rend pourtant éminemment souhaitables ! Un travail de toilettage réglementaire devient nécessaire.

Les enseignements de cette journée

La preuve par l'Agout ? Oui ! Mais la preuve aussi par le PEPS'S. La preuve encore par le PAPI du Lot. Et la preuve par ce dernier exemple de partenariat où l'Agence de l'eau Adour-Garonne est engagée avec l'ONF pour les forêts publiques alors que sur les autres sites elle l'est avec le CNPF pour les forêts privées. Nous avons là un joli panorama confirmant l'engagement de personnes « pionnières » qui ont osé sortir des pratiques habituelles. Ce sont à la fois des forestiers, privés et publics, et des acteurs de l'eau dans cet objectif de complémentarité d'actions entre forêt et eau. Confirmation que cette alliance active que nous appelons de nos vœux – et que nous voulons promouvoir par notre cycle de travail ! – ne relève pas de l'utopie mais devient bien réalité ! Réalité encore timide, mais réalité dont on a le sentiment qu'elle va s'accroître résolument face à un changement climatique qui est porteur de tant de menaces dans ce registre de l'eau, que l'on parle de quantité – en excès comme en pénurie – ou de qualité.

Une conscience de plus en plus vive. Grâce à ces exemples que notre journée a permis de mettre en avant, nous pouvons avancer que la conscience est de plus en plus vive et partagée sur le fait que forêt et eau doivent être à nouveau réunies, que leur coopération est porteuse de bénéfices pour la forêt, pour l'eau et, globalement, pour le territoire. Petit à petit, ici et là, des partenariats s'envisagent, se créent, se confirment sur le terrain. Bien sûr, il faut poursuivre le travail de sensibilisation, d'explication, de présentation de cas concrets sur le terrain – la vérité du terrain ! – d'incitation et de soutien à l'action. De sorte que ces exemples inspirants, pour reprendre le terme utilisé en début de journée, créent effectivement le désir et que les actions se multiplient sur le terrain.

Des programmes et des bras. Inscrivons ainsi les massifs forestiers au sein du SDAGE, la forêt au sein du SAGE, les pratiques forestières au sein des contrats de rivière et des programmes de travaux des EPTB ; inscrivons l'eau au sein des documents forestiers d'orientation, DRA, SRA, SRGS comme au sein des documents de gestion durable, PSG, aménagements forestiers. Au-delà des programmes, il y a les actes et la question évoquée sur le terrain : qui pour réaliser ces travaux, quelles entreprises, quels « bras » ? Illustration navrante, le chantier câble-mât de la tourbière du groupement forestier de Larn n'est pas reproducible : l'exploitant forestier qui l'a réalisé arrête ses activités, et les deux autres ETF qui appliquent cette technique sont 100%



Les participants autour de Magali Mavie et Flore Giraud (CNPF).
Photo D. Afxantidis.

mobilisés sur des chantiers bois énergie. Nous avons déjà rencontré cette question en Cévennes, il faut que les interprofessions s'en saisissent et que les pouvoirs publics apportent des soutiens⁸ pour que se constitue une filière active capable de répondre à ces demandes.

Modes et idéologies. Notre journée a illustré aussi le phénomène de modes et de « pratiques-réflexes » : dans les années 1970, les zones humides étaient volontiers considérées comme des zones gaspillées, des secteurs où, au prix du drainage, on pourrait obtenir une bonne production agricole ou de bois. Il s'agissait donc de drainer, d'assainir, de créer des fossés pour que l'eau file vite et droit en dehors de la parcelle ! Des surfaces considérables de zones humides ont ainsi disparu sur le territoire français. Aujourd'hui, ces zones humides, ces tourbières sont considérées comme des joyaux de biodiversité et des zones tampon pour stocker de l'eau au plus près de là où se produisent les précipitations, et le mot d'ordre est tout à fait inverse : les maintenir, les réhabiliter, les restaurer pour qu'elles soient bien vivantes, fonctionnelles, actives dans les services écosystémiques qu'elles nous offrent. En maints endroits, des travaux sont engagés dans ce sens ; nous avons vu un obstacle juridique avec le basculement de fossés en cours d'eau : il faut le traiter. Oui, méfions-nous des modes et des « idées-phares » présentées rapidement comme des vérités incontestables ! N'a-t-on pas ainsi, aujourd'hui, des enthousiasmes ou des condamnations pour des pratiques volontiers parées de toutes les vertus ou, à l'inverse, de défauts rédhibitoires ? La libre évolution, par exemple, plusieurs fois citée au cours de notre journée, doit avoir toute sa place mais veillons, par un diagnostic sylvicole, hydrologique, écologique à lui donner la bonne place, sans excès ni esprit de système, et à l'accompagner des outils de suivi scientifique qui permettront d'enrichir les savoirs ainsi que des pratiques de gestion qui garantiront que les zones ainsi classées ne deviennent pas des zones de surabondance de grands ongulés ni des formations particulièrement exposées à l'incendie. Soyons attentifs à ne pas remettre en cause fondamentalement l'objectif de la multifonctionnalité des forêts ?

Prévenir vaut mieux que guérir. Cet adage a été plusieurs fois répété au long de cette journée forestière consacrée à l'eau – comme il l'est chaque fois que l'on évoque la question des incendies de forêt et, en fin de compte, dans bien des questions forestières. Planifier, aménager, équiper, entretenir, pour que l'eau soit pleinement porteuse de tous ses bienfaits et qu'elle le soit le moins possible de tous les méfaits et désastres qu'elle peut aussi engendrer, constitue donc un principe général et une ligne de conduite permanente. Mais vient vite la question de comment mesurer l'impact des actions menées ? Certes l'acte est visible sur le terrain, mais son impact sur l'eau, en termes quantitatif et qualitatif, quel est-il ? Ainsi, l'association PEPS'S suit ponctuellement la qualité des eaux de surface sur l'impluvium de La Salvetat, mais quid de l'effet sur la qualité des eaux profondes (100 m) quand l'infiltration à cette profondeur se fait sur 40 ans ? Les actions sylvicoles initiées par le programme AFo-rACCT ont un effet sur le terrain même où elles sont menées : combien en faudrait-il, et au bout de quel délai, pour qu'elles puissent avoir un impact sur le bassin versant ? Ici, on a envie d'en revenir à l'adage pétri de bon sens « les petits ruisseaux font les grandes rivières » ou à la belle notion de « l'effet colibri », mais on sent qu'il serait souhaitable et utile de mener des travaux de recherche pour apporter une réponse plus construite.

L'échelle du territoire. Comme en DFCI, comme en agro-sylvopastoralisme, pour en rester à deux thèmes de travail forts de Forêt Méditerranéenne, apparaît ici encore cette dimension du territoire : redisons l'intérêt de l'outil du projet territorial de développement forestier qu'à cette échelle peuvent construire l'ensemble des acteurs et parties prenantes sous le pilotage des élus. Ce projet de territoire, comme cela est en chantier dans le Pays des Cévennes, peut certainement constituer un lieu pertinent pour installer la coopération des forestiers, des acteurs de l'eau et des élus, pour rapprocher ces deux échelles que sont le bassin versant et le massif forestier, et pour planifier ces actions sylvicoles, hydrologiques et écologiques qui, ensemble, apporteront meilleures résistances et résiliences face aux menaces du changement climatique.

8 - Le programme d'appui au débardage par câble du Conseil régional Occitanie va dans ce sens.

Journée organisée par **Forêt Méditerranéenne** - 14 rue Louis Astouin 13002 Marseille
Tél. : 04 91 56 06 91 contact@foret-mediterraneenne.org www foret-mediterraneenne.org

Avec le soutien de :

